

Marché captage d'eau

Délibération Approuvé 26-11-46,

qu 4j

Le Conseil, après avoir entendu les explications de son Président en alimentation en eau potable de la Commune :

- 1°) Désigne comme adjudicataire conformément aux résultats de l'ouverture des plis du 5-10-1966, l'entrepreneur Loulier frères de Jarville pour l'exécution des travaux du 1er lot de captage
- 2°) Accepte le marché à passer avec cet entrepreneur et autorise le Maire à le signer.